

Procédure d'adhésion

Le charme du Club de Golf Knowlton est à l'image de son membership. Les futurs membres sont introduits et parrainés par des membres actuels du Club et l'approbation finale de toute application de nouveaux membres est effectuée par le Conseil d'administration.

Le processus de nomination relève, quant à lui, du comité Membership, qui recommande seulement les candidats qui démontrent un intérêt sincère à joindre, participer, maintenir et mettre en valeur l'atmosphère de communauté et de collégialité du Club.

Parrainage

Le rôle du proposeur et secondeur en est un très sérieux qui ne peut être pris à la légère. Il est parfaitement entendu qu'en tant que membre, et plus particulièrement à titre de proposeur et secondeur, la responsabilité première est envers le Club. Le processus d'admission débute avec les proposeurs et secondeurs. Leur rôle est essentiel, non seulement à voire au maintien du bon nombre de membres, mais également envers les autres membres du Club qui comptent sur leur jugement afin de préserver la santé et bien-être du Club. Les qualifications requises afin d'agir à titre de proposeurs et secondeurs vont comme suit :

- Les proposeurs et secondeurs doivent avoir une bonne réputation au sein du Club, et ce, depuis au moins un (1) an, et doivent connaître le candidat depuis au moins un (1) an.
- Les proposeurs et secondeurs peuvent siéger sur le Conseil d'administration et/ou du comité Membership.
- Les proposeurs et secondeurs ne peuvent être apparentés avec le candidat.
- Un proposeur et secondeur de toute nomination ne peuvent être conjoints l'un de l'autre.

Processus de nomination

1. Le proposeur doit communiquer avec le Directeur de golf pour l'aviser qu'il connaît un candidat qui souhaite joindre le Club. Le Directeur de golf, au besoin, communiquera avec le candidat en question afin de l'inviter au Club pour une visite et lui faire part du processus d'application. Le Directeur de golf informera le candidat des diverses options d'abonnements et des tarifs s'y rattachant, validera l'identité du proposeur et secondeur et répondra à toutes questions. Si le candidat souhaite aller de l'avant, le Directeur de golf lui fournira le formulaire d'adhésion à remplir.
2. Le président du comité Membership demandera au Directeur de golf de planifier une rencontre avec le candidat en question accompagné de son proposeur ou secondeur ainsi qu'un membre du Conseil et d'un membre du comité Membership (entretien de nomination). Par la suite, le

président du comité Membership autorisera le secrétaire à poursuivre le processus d'application et la complétion du formulaire d'adhésion.

3. Le comité Membership recevra la documentation dûment remplie en plus du rapport de l'entretien de nomination et approuvera/déclinera l'affichage du candidat dans le clubhouse ainsi que par courriel pour une durée de sept (7) jours à l'égard de l'ensemble des membres.
4. Si aucune objection valable n'a été faite à la suite de la période d'affichage de sept (7) jours, le comité Membership fera la recommandation de l'approbation/le refus de la nomination du candidat au Conseil d'administration.
5. Le président du comité Membership communiquera avec le proposeur afin de confirmer la décision du Conseil pour l'approbation/le refus de la nomination du candidat.
6. Si la nomination est confirmée, le Directeur de golf communiquera avec le nouveau membre afin de confirmer ses besoins au niveau des services souhaités, lui fournir son numéro de membre, confirmer toutes informations en lien avec la facturation et ainsi planifier une rencontre d'orientation.

* L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.